

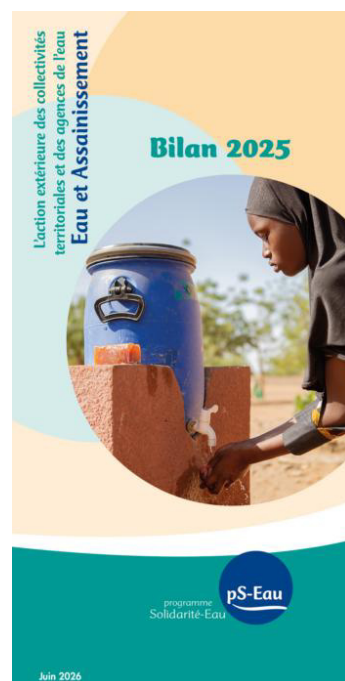


Engagements financiers des acteurs CDNG de la région Grand Est et du bassin Rhin-Meuse dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement Bilan 2025

Chaque année le pS-Eau collecte les engagements financiers pris l'année précédente par les collectivités territoriales, les syndicats d'eau et d'assainissement et les agences de l'eau en faveur de projets d'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les pays en développement, ainsi que de projets de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

Depuis 2005, les engagements cumulés des agences de l'eau et des collectivités représentent un montant de près de 540M€ en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement, dont 457M€ mobilisé grâce à la loi Oudin-Santini. En 2025, à l'échelle nationale, 32,1M€ ont été mobilisés dont 19,8M€ par les agences de l'eau et les offices de l'eau. 187 collectivités ont déclaré un engagement en 2025 dans le secteur à l'international.

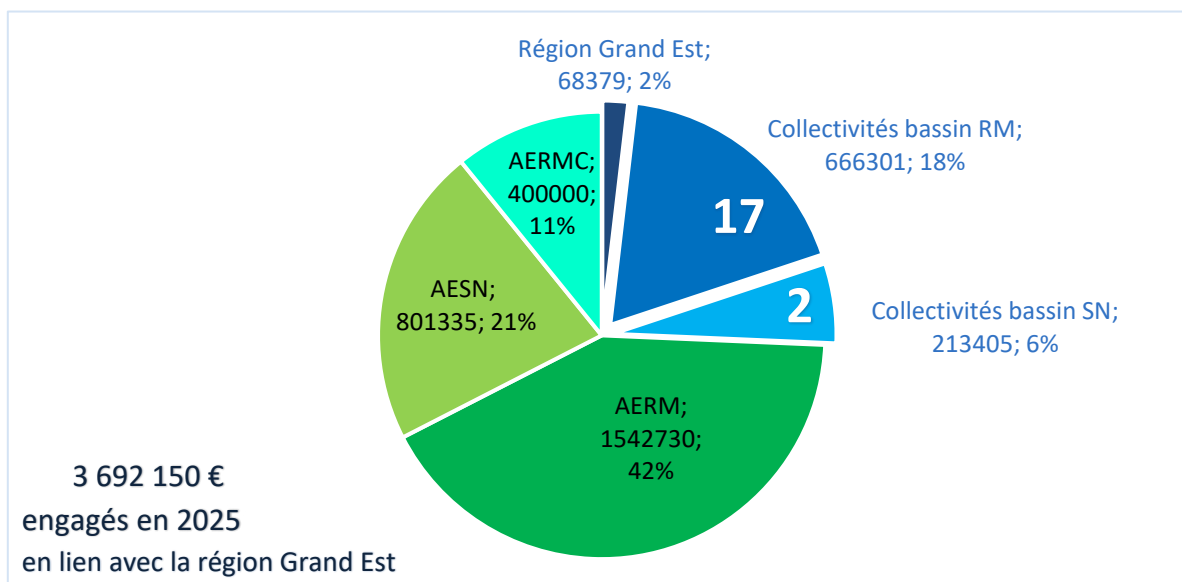
Vous pouvez retrouver la plaquette des engagements financiers 2025 au niveau national [ici](#).



Ce bilan qui cible à la fois la région Grand Est et le bassin Rhin-Meuse est réalisé dans le cadre du partenariat entre le pS-Eau, Gescod et les agences de l'eau Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Rhône Méditerranée Corse et avec le soutien de l'agence française de développement.

Sur la région Grand Est, le pS-Eau a collecté pour l'année 2025 les engagements financiers de 20 collectivités

représentant une somme de 948 085 €



L'ensemble des engagements en lien avec les acteurs de la région Grand Est sont de 3 692 150€ pour l'année 2025.

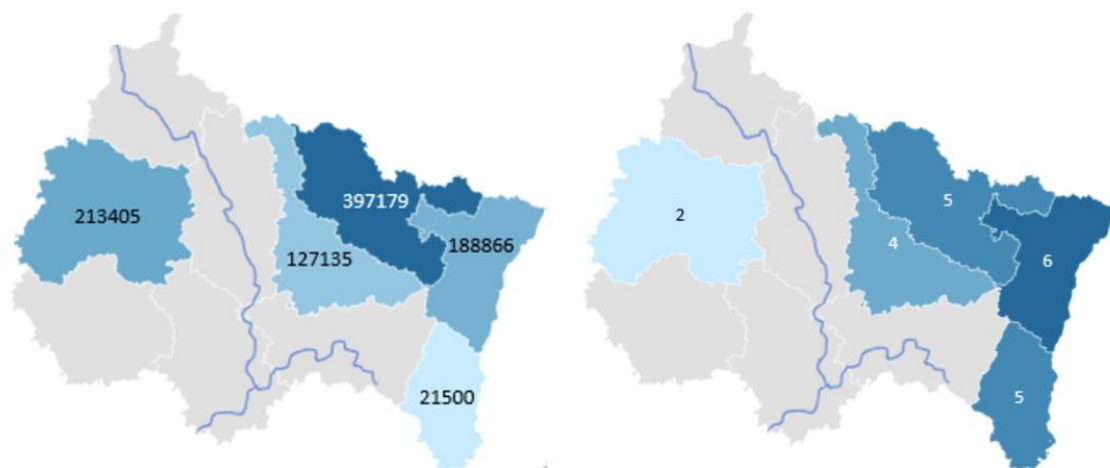
L'agence de l'eau Rhin-Meuse a engagé 1 542 730 €, l'agence de l'eau Seine-Normandie a engagé 801 335€ pour des projets en lien avec des acteurs de la région Grand Est et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a engagé 400 000€ pour un projet en lien avec des acteurs du territoire. **L'engagement financier des agences de l'eau représente 74% des engagements totaux en lien avec la région Grand Est.**

En comparaison, en 2025 le pS-Eau avait collecté les engagements de 18 structures pour 3 317 553 €. On constate que **la somme totale des engagements augmente** tandis ainsi que le nombre des collectivités contributrices. Toutefois, **le montant de l'engagement des collectivités diminue nettement** passant de 1 213 397 en 2024 à 948 085€. C'est un engagement nettement plus bas que celui 3 années précédentes.

La contribution de l'agence de l'eau Rhin-Meuse était en 2023 de 1 265 353 € et en 2024 de 2 024 186 €, année exceptionnelle du fait notamment du recrutement d'une personne supplémentaire pour l'appel à projet inter-agences. Hors année 2024, particulière, l'engagement de l'AERM est en augmentation par rapport aux engagements passés, notamment en raison de la révision du calcul du seuil du « 1% Oudin-Santini » en 2025. Les engagements des agences de l'eau Seine-Normandie et Rhône Méditerranée Corse en lien avec des acteurs de la région Grand-Est varient d'une année sur l'autre selon les projets engagés.

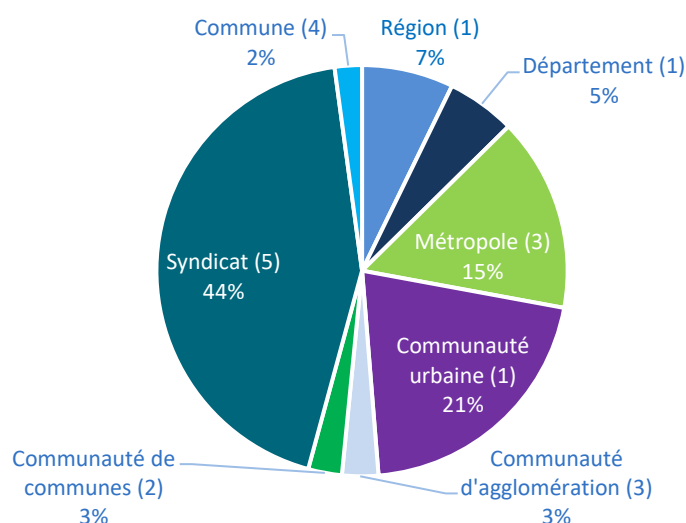
Sur l'année 2025, les engagements des collectivités territoriales (hors RH) ont été réalisés à **57% grâce à la loi Oudin-Santini**. Les valorisations des ressources humaines représentent 6% de l'engagement des collectivités et de l'AERM. La valorisation des RH de l'AESN spécifiques à la région Grand Est n'est pas connue.

La répartition géographique des collectivités engagées est inégale à l'échelle de région Grand Est. Les départements plus ruraux (Ardennes, Aube, Haute-Marne, Meuse et Vosges) ne présentent pas d'engagement. Le bassin Rhin-Meuse (à droite de la ligne de partage des eaux en bleu) comptabilise plus de collectivités et également plus d'engagements financiers. Sur le bassin Seine-Normandie, seulement deux collectivités sont engagées en 2025. Leurs engagements sont néanmoins financièrement importants.



Répartition géographique des engagements des collectivités (hors région) en 2025 en montant total par département (à gauche) et par nombre de collectivités (à droite). La ligne bleue représente la séparation des bassins versants, à gauche Seine-Normandie, à droite Rhin-Meuse et en bas Rhône Méditerranée Corse.

Une diversité de collectivités est engagée. Les syndicats sont les contributeurs majeurs avec 44% des engagements des collectivités en 2025 suivi par une communauté urbaine et les métropoles. Ces trois types de collectivités représentent 80% des engagements de l'année pour 45% des contributeurs. **La contribution de la région et du département de la Meurthe-et-Moselle, notamment via leurs fonds généralistes de soutien aux associations, n'est pas négligeable et représentent 12% des engagements des collectivités sur le secteur EAH.**



Les engagements des collectivités ont augmenté de manière graduelle et ont presque doublé entre l'année 2019 et 2024. **L'année 2025 stoppe cette tendance avec une contribution globale des collectivités inférieure à celles des trois années précédentes.** Le nombre de collectivités contributrices remonte légèrement par rapport à l'année précédente, sans pour autant revenir au niveau des années 2021-2023. On note toutefois une forte disparité entre le montant des engagements des collectivités, notamment deux d'entre elles, la communauté d'agglomération du Grand Reims et les syndicats SEAFF/SFL, ont un montant d'engagement conséquent et font partie des 25 principaux contributeurs nationaux sur ces dernières années et apportent 56% des engagements des collectivités de la région en 2025.

